



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS / POMPIERS
GIRONDE

**ACTIVITES
DU
RESEAU ASSOCIATIF**



UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS
GIRONDE

L'UDSP et le réseau associatif sapeur-pompier c'est :

- la solidarité
- le sport
- le lien entre les générations (jeunes, actifs et anciens)
- la représentation des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs, techniques et spécialisés du SDIS de la Gironde auprès de toutes les instances, notamment au sein du réseau associatif dont la place et l'influence sont incontournables.

Notre réseau associatif est une chance et une richesse, il est unique et n'existe pas autour d'une autre communauté avec une telle force.

L'UDSP de la Gironde

Association de type « loi 1901 » créée en 1933 :

- affiliée à l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers d'Aquitaine et du Limousin (URSPAL).
- affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF).
- relais local de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP).
- agréée pour l'enseignement des premiers secours par la FNSPF et déclarée organisme de formation professionnelle.
- agréée Jeunesse et Sports.

Les adhérents : 4667 (au 1^{er} novembre 2016)

SP : 3135
PATS: 90
ASP : 653
JSP : 789

Les statuts de l'association :

Regrouper les adhérents pour l'exercice des missions dévolues aux sapeurs-pompiers, en se prêtant un mutuel appui :

- Etudier l'ensemble des questions relatives à l'organisation de la sécurité civile, en particulier celles se rattachant au service départemental d'incendie et de secours et proposer toute mesure tenant au développement et à l'amélioration du service public dont les sapeurs-pompiers ont la charge ;
- Promouvoir l'image des sapeurs-pompiers ;
- Veiller aux intérêts moraux des adhérents et assurer la défense de leurs droits tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice ;
- Venir en aide aux adhérents et à leurs familles en développant l'action sociale dans un esprit de solidarité.

- Encourager et favoriser toute action dans tout domaine permettant de faire connaître et d'améliorer le savoir-faire des sapeurs-pompiers ;
- Développer la formation ;
- Favoriser le développement de l'entraînement physique et du sport en participant ou en organisant des manifestations ;
- Favoriser l'enseignement du secourisme par les sapeurs-pompiers ;
- Participer à des missions de sécurité civile ;
- Encourager le développement des sections de jeunes sapeurs-pompiers et promouvoir leurs activités ;
- Participer à l'activité de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et de l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des sapeurs-pompiers dans le respect des statuts de ces dernières ;
- Garder des liens étroits avec les anciens et favoriser les rencontres entre eux ;
- Favoriser la conservation du patrimoine historique des sapeurs-pompiers girondins.

[Le conseil d'administration de l'UDSP 33](#)

La composition :

- 3 membres de droit avec voix consultative (DD SIS, Médecin chef et Président AHJSP).
- 10 administrateurs élus par les adhérents des groupements territoriaux (2 par groupement).
- 10 administrateurs élus par l'ensemble des adhérents.

- Un mandat d'une durée de 6 ans.

- Des élections ont lieu tous les 3 ans pour le renouvellement du CA par moitié (prochaines élections en 2019).

Le principe des élections repose sur un vote par correspondance organisé au sein des centres de secours, ce vote dépend directement de la bonne volonté du président de l'amicale à faire voter ses adhérents.

[Les commissions de l'UDSP 33](#)

Sport

Une cinquantaine d'épreuves sont inscrites au calendrier, elles sont accessibles à tous les adhérents.

La commission a pour but d'encourager la pratique du sport au travers de 16 sections sportives. Elle est chargée d'organiser des compétitions départementales, régionales et nationales.

Elle se charge aussi de la gestion du budget qui lui est alloué pour les équipements des sections girondines et les déplacements en liaison avec le SDIS.

Seuls les adhérents à l'ensemble du réseau peuvent participer à ces compétitions.

Anciens

On ne peut pas oublier l'apport de nos Anciens et le rôle qu'ils ont joué dans la construction de notre service public. Cette commission existe depuis 1980, elle a pour objectif de regrouper tous ceux qui ont participé au fonctionnement du SDIS quel que soit leur statut.

Une journée conviviale leur est consacrée.

Ils sont également sollicités pour participer à des manifestations que nous organisons (championnat de France de handball, cyclisme régional...).

Les anciens bénéficient d'une adhésion réduite.

Histoire et patrimoine

La sauvegarde des véhicules et matériels anciens participe à forger l'histoire du service.

Des véhicules sont actuellement entreposés à Belin-Beliet : certains sont en état mais d'autres nécessitent une rénovation. Nous essayons de consacrer un budget à ces rénovations mais ce n'est pas facile de trouver la main d'œuvre ou l'artisan en mesure d'effectuer les travaux. A chaque réforme, nous sélectionnons des véhicules qui peuvent présenter un intérêt patrimonial.

Ces véhicules peuvent être mis à disposition des amicales sur simple demande : si la prestation est gratuite, il faudra bien évidemment de l'huile de coude pour les nettoyer.

Secourisme

Agrément national pour l'UDSP 33.

Il est nécessaire que les formateurs soient adhérents à l'ensemble du réseau associatif.

Les formateurs peuvent participer aux 300 formations qui sont organisées chaque année (PSC1, SST, sensibilisations diverses, FMPPA).

Dans chaque groupement nous disposons d'animateurs qui servent de relais.

Tarifs pour un PSC1 : 55€ pour une personne - 500 € pour 10.

Le moniteur est rémunéré 150 € net pour une session PSC1.

Nous reversons 1€ par stagiaire à l'ODP.

Pour tout renseignement contacter le secrétariat de l'UDSP 33.

Social et solidarité

La solidarité est une priorité dans notre action : elle est d'autant plus importante qu'elle appelle à la mutualisation des ressources de l'ensemble du réseau (amicales des centres, UDSPG, URSPAL, FNPPF).

Cette commission est le relais des actions de l'ODP :

Montage et suivi des dossiers pour l'O.D.P. : 16 familles et 33 orphelins girondins sont soutenus par l'ODP

En complément des primes versées par l'ODP et l'URSPAL, l'UDSP 33 s'est dotée d'un guide social qui vient compléter sans prétention les aides accordées.

Cette commission est aussi chargée d'étudier l'octroi de secours exceptionnels. En complément des actions des amicales nous avons accordé au titre de l'année 2016 près de 5524.65 € d'aides, soit au titre de la précarité, soit au titre d'aide aux frais d'obsèques.

Les dossiers sont traités avec la plus grande discrétion en lien avec l'assistante sociale du SDIS et quand cela est nécessaire, avec les psychologues.

Dans le traitement de ces dossiers, le plus marquant réside dans la force du réseau associatif.

Le premier maillon du volet social doit être l'amicale.

Les présidents d'amicales sont associés à ces démarches : au-delà de tout ce que vous pouvez faire, il est indispensable de mener une action solidaire forte auprès de vos adhérents.

Le social c'est aussi mettre en œuvre un réseau qui peut dépanner et apporter une aide à nos collègues (stage d'un enfant, logement, aides diverses....).

La richesse de notre monde associatif doit favoriser le développement des liens et non le repli sur soi.

Le GUIDE SOCIAL, support de notre action, est disponible sur notre site internet.

Les assurances

Elles interviennent en complément des assurances individuelles ou de celles contractées par le SDIS.

Notre assureur est la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

Ces assurances couvrent :

- Les dommages corporels hors et en service commandé et les dommages aux véhicules pour tous les adhérents.
- La responsabilité civile, les dommages aux biens, la couverture des participants invités et bénévoles ainsi que la protection juridique pour toutes les amicales qui collectent les adhésions et sont donc ainsi considérées comme affiliées à l'UDSP 33.

Le guide des assurances est disponible sur notre site internet.

Pour l'année 2015 : le montant total des indemnités versées aux adhérents sinistrés, que ce soit du corporels ou du matériels, s'élève à 11539.99 €

Le Téléthon

L'organisation est commune avec le SDIS. La coordination et la déclaration des manifestations sont indispensables pour les couvertures assurances.

Le réseau associatif

Le travail politique de la FNSPF :

- ❖ L'action politique de la FNSPF a pour objet que la Fédération reste écoutée et influente. Ainsi, les élus de la FNSPF rencontrent régulièrement le Président de la République, le Ministre de l'Intérieur, les présidents de l'ADF, de la CNSIS et du CNSPV, le conseiller sécurité du Premier ministre, ainsi que de nombreux parlementaires.
- ❖ L'action politique de la FNSPF conforte la place des sapeurs-pompiers dans les politiques de sécurité civile :

- en défendant la proximité qu'offre le maillage territorial, grâce notamment à l'engagement citoyen des SPV ;

- en prônant la reconnaissance de la place centrale des sapeurs-pompiers dans le secours d'urgence aux personnes et la réponse graduée du dispositif SSSM (ISP, MSP) ;

- en obtenant des engagements pour le volontariat et la mise en place d'un plan d'action pour pérenniser et protéger le concours des forces volontaires :

- inverser la tendance à la baisse des effectifs afin de mieux répartir la charge, diminuer la sollicitation individuelle et garantir la ressource mobilisable en cas de crise ;
- consolider le modèle de sécurité civile dont le volontariat reste la composante essentielle ;
- faciliter l'accès aux JSP et aux SPV ;
- garantir l'indemnisation et surtout la PFR qui reconnaît l'engagement par une indemnité versée après le départ en vétéran à ceux qui ont honoré un engagement de plus de 25 ans.

- en faisant des sapeurs-pompiers la colonne vertébrale des secours en France par la défense des spécialités (secours en montagne notamment), par la reconnaissance des cadres sapeurs-pompiers au sein des structures décisionnaires (DGSCGC) et en exigeant un maintien des effectifs sapeurs-pompiers professionnels et totale complémentarité avec les sapeurs-pompiers ;

- en militant pour la considération, notamment avec l'attribution de médailles qui reconnaissent l'engagement des SP (Médaille de la Sécurité Intérieure, Ordre de la Légion d'Honneur, Ordre National du Mérite) ;

- en accordant la protection juridique à chaque adhérent qui en a besoin dans le cadre de son activité au sein du SDIS ou du réseau associatif ;

- en intégrant les PATS qui ont également toute leur place au sein du réseau associatif : ils font partie de la communauté des sapeurs-pompiers et peuvent donc compter sur la solidarité et l'appui du réseau.

- ❖ Le réseau est un espace de réflexion et d'échanges.
- ❖ L'échelon régional permet de coordonner les actions et de transmettre au niveau fédéral les attentes des adhérents.
- ❖ C'est aussi un espace de mutualisation des moyens pour l'organisation de manifestations sportives (de service ou non) ou pour les actions solidaires à titre individuel ou collectif (exemple : aide aux SP sinistrés lors des intempéries).